



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 septembre 2024

L'an 2024, le 17 septembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 13 septembre 2024.

Présents : M. Walter MARTIN (pouvoir de M. ABRIAL), Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD, M. Hervé BUATIER, Mme Fabienne RAVET, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET, M. Jean-Louis BALLUTO, M. Ludovic VEYRET (pouvoir de Mme MASNADA), Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO, Mme Sandrine PENE (pouvoir de M. MAISONNEUVE), M. Christian FONTAINE

Excusés : M. Olivier ABRIAL (pouvoir à M. le Maire), Mme Colette MASNADA (pouvoir à M. VEYRET), M. Xavier MAISONNEUVE (pouvoir à Mme PENE), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme BOZONNET)

Secrétaire de séance : M. Christian FONTAINE

Le compte-rendu de juillet est adopté à l'unanimité.

Environnement – Avis sur la diversification des intrants de l'unité de méthanisation Jugnon-Biogaz

La société Jugnon-Biogaz a déposé une demande en Préfecture visant à diversifier les matières organiques entrantes servant à la production du biogaz de son unité située aux Cordiers. Les déchets résiduels (« digestats ») issus du processus de méthanisation sont ensuite répandus sur les terres agricoles ou stockés temporairement au plus près d'elles dans des fosses de stockage inodores comme celle de Malafretaz. Le projet prévoit d'ailleurs la création d'une telle fosse à Attignat le long de la route de Viriat distante de plus de cinq cents mètres des premières habitations.

M. le Maire attire l'attention sur l'impact du transport routier du digestat. Les citernes lourdes et volumineuses comme nous en avons l'expérience, causent des difficultés de circulation et endommagent nos voiries communales. Les dirigeants de Jugnon-Biogaz en ont conscience et ont récemment envisagé l'alternative de construire eux-mêmes une canalisation de transfert comme l'a fait Bois d'Arche-Energies, hypothèse qui mériterait d'être incluse au dossier soumis aux autorités environnementales.

Le Conseil rend un avis favorable à la diversification des intrants sous condition que le transfert du digestat se fasse exclusivement par canalisation (« lisioduc ») entre le site de production des Cordiers et le lieu de stockage d'Attignat ; et que les transporteurs maximisent le recours aux routes départementales en l'absence de lisioduc.

Environnement – Mise en LED de l'éclairage public

M. le Maire détaille l'avant-projet de la modernisation de notre éclairage public en substituant les ampoules LED aux anciens modèles à sodium, procédé qu'on appelle le « relamping », privilégié au changement de candélabre beaucoup plus onéreux.

Le SIEA compétent en matière d'éclairage public encourage les communes dans leur démarche de modernisation en n'augmentant pas leur cotisation d'éclairage public, en ne facturant pas deux années de consommation, en cofinçant les investissements, et en ayant souscrit un prêt à taux réduit auprès de la Caisse des Dépôts grâce aux certificats d'économie d'énergie pour le compte des communes.

Le Conseil valide l'opération d'un coût de 183 k€ TTC dont 104 k€ resteront à charge de la Commune, correspondant à 275 relampings et 95 remplacements de candélabres. Il en coûtera 19 k€ la première année puis 7k € les suivantes pendant 13 ans. Par comparaison l'économie de consommation électrique est estimée à 12 k€ annuels.

Finances – Décision modificative budgétaire

Mme RAVET détaille les modifications budgétaires envisagées en investissement :

- +3k€ pour le local des pompiers : plus-value de la porte sectionnelle par rapport au devis, de petits travaux électriques, et le remplacement urgent d'une échelle devenue défectueuse
- +2k€ pour les équipements sportifs : légère plus-value de la réfection du local cyclo (peinture, éclairage), réassort en gravier du terrain de pétanque
- +4k€ pour l'école : versement d'avances à un artisan, remplacement de matériels tombés en panne (vidéoprojecteur, pompe de la chaudière).

M. le Maire précise que de tels ajustements de fin d'exercice se pratiquent couramment par d'autres collectivités comme le Grand Bourg. L'inflation des prix, les aléas techniques, les pannes de matériels, par nature difficilement imprévisibles au mois de mars dernier, ne peuvent attendre les crédits du budget primitif 2025 et imposent une adaptation rapide. Il précise qu'un autre modificatif interviendra à l'automne pour les travaux du terrain de sport synthétique, du gymnase et la voirie. Elle se financera partiellement par de nouvelles subventions notamment au titre de la DETR.

Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention.

Voirie – Retrait de la participation au groupement de commande intercommunal

M. BESSON rappelle que la Commune avait adhéré au groupement de commande voirie de l'Agglomération dès son lancement en 2023, mais les réalisations insatisfaisantes des prestataires et le gain tarifaire finalement incertain ont conduit à se désengager du dispositif. Le Conseil valide donc le retrait d'Attignat officiellement au 31 décembre 2024 tout comme Curtafond, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice le font également. C'est désormais le cabinet ABCD qui nous assiste pour les estimations et passations de marchés. Le service technique et les élus suivront de près les chantiers dont l'un démarrera fin octobre.

M. BESSON ajoute que le pont des Écuets limitrophe avec Marboz, gravement endommagé par un accident de la route en 2023, vient d'être réparé et réceptionné. De manière plus globale le Céréma a diagnostiqué la quinzaine de ponts communaux et conclu qu'aucun ne présentait de problème majeur.

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité,

- confirme son adhésion au groupement d'achat des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et son financement par fonds de concours, comme évoqué en juillet. Une borne pourrait être implantée près du transformateur électrique sur le parking de la Mairie.
- Actualise les conventions avec l'AS Attignat et le Basket club relatives au temps méridien. M. PERRAUD et Mme BOZONNET ne prennent part à la délibération s'agissant de l'AS Attignat.
- Renouvelle les baux ruraux des exploitants de terrains agricoles municipaux.

Rapports divers

M. le Maire rend compte de plusieurs affaires juridiques en cours : un promoteur a formé un recours contre un refus de permis de construire ; une expertise judiciaire est mandatée pour le pont du Bayardon ; le Procureur propose une médiation concernant la coupe du bois municipal de l'Alagnier sans autorisation.

Mme SOCHAY rapporte que 291 enfants de l'École publique et 101 de Saint-Pierre-Chanel ont fait leur rentrée. Les effectifs de la cantine baissent légèrement. Une réunion est prévue le 26 novembre pour le renouvellement du PEDT. Le chantier de la cantine-garderie s'ouvre ce mois-ci.

M. BESSON prédit une météo clémente pour la fête patronale. La commission cadre de vie travaillera sur les tarifs de salles le 24 octobre.

M. PERRIN relate la situation de la Gym volontaire qui n'a plus de bureau exécutif avant sa prochaine assemblée générale. L'Union musicale organise une activité chorale les mardi soir.

Autres commissions programmées : culture le 18 septembre, urbanisme le 27, cantine-garderie le 12 novembre.

Fête patronale le week-end du 22 septembre

Journée nouveaux habitants le 6 octobre

Repas des Aînés le jeudi 10 octobre au Centre culturel

Vœux à la population le 11 janvier 2025 à 19h

Séance levée à 21h50

Le Secrétaire de séance,
Christian FONTAINE

Le Maire,
Walter MARTIN